



Fonds Français pour
l'Environnement Mondial



Financer la préservation de la **biodiversité**



Fonds Français
pour l'Environnement
Mondial





Fonds Français pour
l'Environnement Mondial

Fonds Français pour l'Environnement Mondial



© G. Chiron - AFD





Sommaire

→ Le FFEM, au service de l'environnement mondial

- La priorité à l'Afrique et à la Méditerranée p 6
- Le FFEM répond aux enjeux de l'environnement mondial p 8
- Le FFEM, un instrument collégial d'intervention..... p 12
- Le cofinancement du FFEM dans un projet p 13

→ La stratégie du FFEM dans le domaine de la biodiversité

- Développer des mécanismes de financements en faveur de la biodiversité..... p 16
- Articuler la biodiversité avec les autres domaines de l'environnement mondial..... p 18
- Diversifier le portefeuille pour couvrir le champ des besoins de protection dans le domaine de l'environnement marin mondial..... p 20
- Préserver les ressources forestières p 22

→ Focus sur les actions du FFEM

- Encourager la mise en place de financements innovants p 26
- Contribuer à l'éradication de la pauvreté p 28
- Appuyer le développement local ... p 29
- Renforcer les capacités de la société civile..... p 32
- Mobiliser des financements pour des actions directes en faveur de la biodiversité..... p 34

Le FFEM, au service de l'environnement mondial



© C. Le Tourneur d'Ison

A la suite du Sommet de Rio, **le gouvernement français a créé** en 1994 **le FFEM** pour inscrire **son engagement en faveur de la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement.**

Le FFEM incite les pays en développement à mettre en œuvre **des stratégies, des programmes et des projets de développement durable**, dans les domaines de l'environnement mondial :

- la biodiversité,
- le changement climatique,
- les eaux internationales,
- la dégradation des terres, incluant la désertification et la déforestation,
- les polluants organiques persistants,
- la couche d'ozone stratosphérique.



© UICN G. Mauvais

Le FFEM a pour mission de :

- favoriser la préservation de l'environnement mondial dans les pays en développement,
- promouvoir les innovations,
- mobiliser des partenariats multi-acteurs.

Le FFEM intervient, sous forme de subvention :

- en appui à des réalisations concrètes dans les pays bénéficiaires,
- avec une démarche d'apprentissage en testant des approches innovantes ou exemplaires,
- à la demande de ses six institutions-membres porteuses des projets,
- en cofinancement minoritaire (30%),
- en outil additionnel à l'aide extérieure française, comptabilisé en aide publique au développement.



Un instrument **financier** depuis vingt ans au service de la politique française de coopération et de développement en matière de protection de l'environnement mondial, le FFEM subventionne des projets de développement durable en rapport avec les accords multilatéraux environnementaux (AME) signés par la France.

Abondées par le budget de l'Etat, ses ressources s'élèvent à 354 M€ pour la période 1994-2014, dont 95 M€ pour 2011-2014.

Elles sont renouvelées en cycle quadriennal et s'ajoutent à la contribution de la France au Fonds pour l'Environnement Mondial.



Fin 2013, au total **258 projets** approuvés pour financement dont **126** en faveur de la Biodiversité

Un lieu de synergies de l'aide bilatérale française et de l'aide multilatérale

Le FFEM est un partenaire privilégié et un bailleur de fonds dans la lutte contre les dégradations environnementales.

Un promoteur de partenariats Nord-Sud

Il promeut des projets innovants et répliquables. Il encourage les transferts de technologies fondés sur une coopération multi-partenaire. Il mobilise de nombreux acteurs français (publics, privés, ONG, collectivités locales, etc.).



© O. Gilard - AFD

Le FFEM est gouverné par six institutions françaises :

- Les ministères chargés :
 - des Finances et des Comptes publics
 - des Affaires étrangères et du Développement international
 - de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
 - de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
 - de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et des Forêts
- et l'Agence Française de Développement (AFD) qui est également en charge de la gestion administrative et financière du FFEM.



© F. Ribes - BRU



© L. Verpeaux

La priorité à l'Afrique et à la Méditerranée

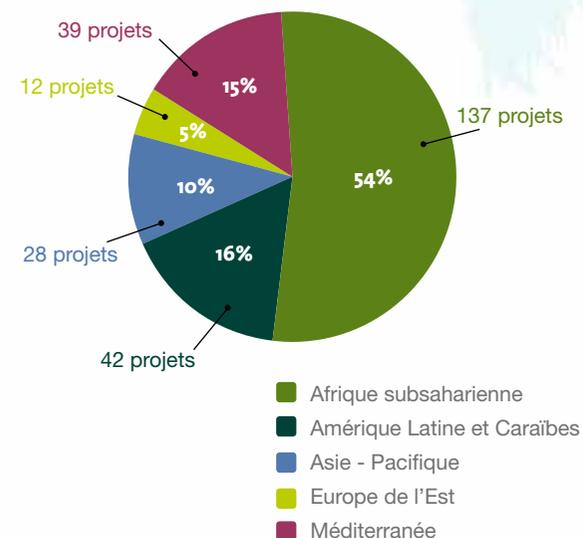


Les chiffres clés des projets, hors ozone

A fin 2013, le FFEM a approuvé le financement de

258 projets pour un montant de **299 millions d'euros**.

Répartition par région au 31/12/2013 des projets engagés par le FFEM

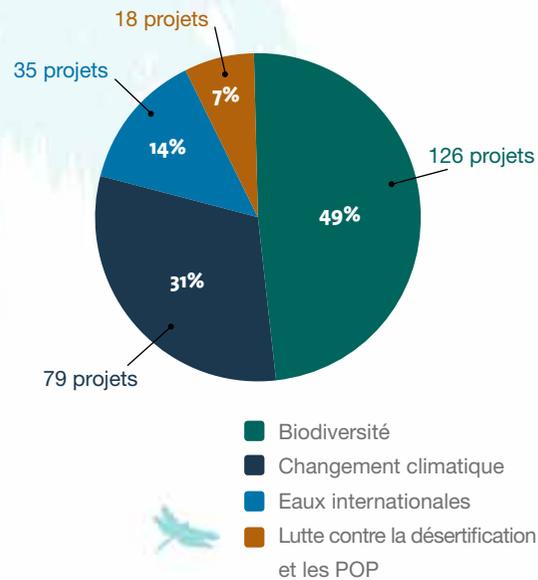


Le montant moyen d'une subvention du FFEM est de l'ordre de **1,1 million d'euros** représentant environ **9,5% du coût du projet**



© M. Mackiewicz - AVSF

Répartition par domaine au 31/12/2013 des projets engagés par le FFEM



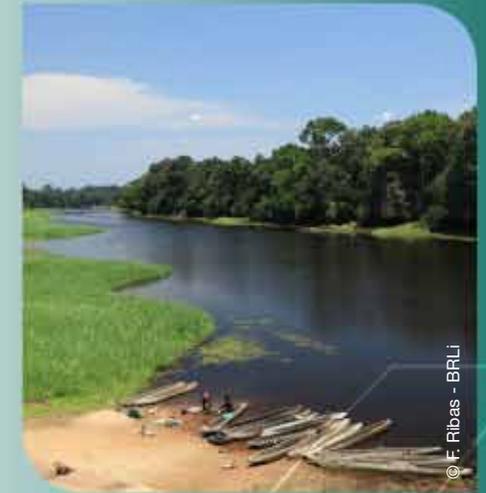
Deux mécanismes financiers complémentaires au bénéfice de l'environnement mondial

Les activités du FFEM se différencient de son homologue multilatéral, le Fonds pour l'Environnement Mondial, par la priorité donnée aux interventions en Afrique et en Méditerranée.

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est issu d'une décision de principe des Nations unies de 1991 dont les thèmes d'intervention sont, tout comme le FFEM, la biodiversité, le changement climatique, les eaux internationales, la dégradation des terres, les polluants organiques persistants et la couche d'ozone stratosphérique.

Le FFEM a été créé pour compléter le montant des financements FEM alloués à la zone prioritaire de la coopération française qui est l'Afrique et la Méditerranée.

Le FFEM étant bilatéral et non pas multilatéral comme le FEM, son intervention est plus directe et rapide.



© F. Ribas - BRLI

Le FFEM répond aux enjeux de l'environnement mondial



© F. Ribas - BRLJ

Biodiversité

La **biodiversité** rassemble l'ensemble des gènes, des espèces et des écosystèmes existant sur notre planète, ainsi que leurs interactions réciproques.

Cette biodiversité doit être protégée afin qu'elle continue à procurer les ressources et conditions naturelles indispensables à la survie de l'être humain.

C'est pourquoi depuis 20 ans, le FFEM donne la priorité à la protection de la biodiversité. Sa stratégie d'intervention s'aligne sur les engagements internationaux de la France relatifs à la Convention pour la Diversité Biologique.

Le FFEM cible ses financements sur la gestion durable des ressources naturelles, la mise en place de mécanismes de financement innovant des aires protégées et des actions de conservation de la biodiversité.

Ils contribuent ainsi à :

- la conservation des espèces et des espaces,
- l'usage traditionnel des ressources naturelles par les populations,
- la gestion durable des ressources naturelles pour en faire un atout du développement économique et social.

Les projets doivent tenir compte des populations locales, les impliquer dans la protection de leur environnement et les faire bénéficier des avantages correspondants.

Le FFEM, un acteur partenaire pour la préservation et la gestion durable des ressources naturelles ...

Ses financements visent à impliquer les populations locales, la société civile et le secteur privé dans la protection de leurs écosystèmes ou encore dans la création d'activités innovantes et génératrices de revenus.

Le FFEM finance l'extension d'espaces terrestres et marins protégés dans le monde et le renforcement de fonds fiduciaires dédiés au financement pérenne de ces espaces. Il développe le partage d'expériences et la mise en réseau des différents fonds existants.



Changement climatique

Le **réchauffement climatique** résulte du renforcement de l'effet de serre issu de l'accroissement de la concentration de gaz, principalement carbonique, dans l'atmosphère.

La mission du FFEM est d'accompagner les pays en développement dans leurs efforts d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Le FFEM encourage l'innovation et favorise le transfert et la diffusion de technologies et de savoir-faire. Il cherche également à intégrer des mécanismes internationaux de régulation et de financement dans les stratégies nationales de lutte contre le changement climatique.

Cette mission s'aligne sur les engagements internationaux pris par la France lors des négociations multilatérales, notamment les conférences des Nations Unies sur le changement climatique.

Eaux internationales

L'objectif du FFEM est de contribuer à une meilleure gestion des eaux internationales. Les eaux internationales, continentales ou marines, sont souvent communes à plusieurs Etats ou n'appartiennent à personne, comme les zones marines situées au-delà des zones de juridiction nationale.

Ces eaux sont notamment menacées par la surexploitation des ressources naturelles et les effets cumulés des variations climatiques et de l'activité humaine sur les écosystèmes.

Le FFEM privilégie des interventions qui :

- contribuent à consolider ou construire une gouvernance partagée des ressources
- renforcent la connaissance des milieux, des pressions et les systèmes de suivi
- réduisent la vulnérabilité des territoires face aux aléas naturels et aux polluants
- soutiennent une exploitation durable des ressources naturelles.





Dégradation des terres Désertification - Déforestation

La **dégradation des terres** est un phénomène se traduisant par une perte de fertilité et une réduction de la production végétale, agricole et forestière. Les conséquences sur le rendement agricole sont considérables, la perte de productivité pouvant atteindre 50%. Cette dégradation peut être due à la surexploitation des terres, la pollution par des agents extérieurs mais également la déforestation et le changement climatique.

Le FFEM finance en priorité les projets qui améliorent la résilience des écosystèmes ou la mise en place de méthodes d'inversion des processus lorsque la désertification n'est pas irréversible. Il privilégie notamment le développement de systèmes de production agricole durable.

Polluants organiques persistants (POP)

Il s'agit de douze substances dangereuses (pesticides, produits chimiques industriels, sous-produits chimiques) à longue durée de vie et migrant dans les sols et l'eau parfois sur de très longues distances.

S'accumulant au long de la chaîne alimentaire, ils sont ingérés par les êtres vivants chez lesquels ils sont à l'origine de problèmes immunitaires et de malformations génétiques.

Compte tenu de l'impact important des **POP** sur l'environnement et la santé, le FFEM soutient des projets d'élimination de ces polluants depuis 2004.





Couche d'ozone

L'**ozone stratosphérique** est un écran protecteur qui absorbe la quasi-totalité des rayons ultraviolets produits par le soleil, rayonnements nocifs pour les êtres vivants.

Une baisse significative des concentrations d'ozone stratosphérique a été constatée au début des années 80.

Ce phénomène est lié à la production par l'homme de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) utilisées comme fluides frigorigènes, solvants, aérosols, mousses isolantes, pesticides et gaz d'extinction.

Le protocole de Montréal a pour objectif d'éliminer les SAO. Il est doté d'un Fonds Multilatéral destiné à aider les pays en développement dont la consommation de gaz CFC (chlorofluorocarbones) par habitant était inférieure à 0,3kg à la date d'entrée en vigueur du protocole, c'est à dire essentiellement les pays en développement.

Le secrétariat du FFEM assure pour le compte du Trésor des activités de suivi des stratégies et de conseil sur les orientations soumises par les 196 Parties au protocole de Montréal.

Il représente la France en tant que membre du comité exécutif du Fonds multilatéral, lequel finance sous forme de dons des projets d'élimination des SAO dans les pays en développement. Il participe également aux négociations internationales qui en résultent. **De 1991 à 2013, la France a contribué pour près de 236 MUS\$ au Fonds multilatéral.**

Le secrétariat du FFEM assure le pilotage de la mise en oeuvre et la gestion des projets présentés par la France au Fonds multilatéral en intervenant sur les études de préparation de projets (y compris la recherche de partenariats et de cofinancements), la fourniture d'équipements, l'assistance technique et la formation.

Le FFEM, un instrument collégial d'intervention

Le FFEM s'appuie sur trois instances

le comité de pilotage

Une gouvernance interministérielle

Le comité de pilotage du FFEM est composé des six institutions membres : les ministères chargés des Finances, des Affaires étrangères, du Développement durable, de la Recherche, de l'Agriculture et l'Agence Française de Développement.

Il est présidé par le représentant du ministère chargé des Finances (Direction générale du Trésor).

Le comité scientifique et technique

Un processus rigoureux d'analyse et d'évaluation

Le FFEM dispose d'un comité scientifique et technique indépendant. Ce comité se compose de dix personnalités reconnues pour leurs compétences économiques, environnementales et sociales dans les domaines couverts par le FFEM.

Le secrétariat

Une structure de gestion flexible et réactive

Le secrétariat du FFEM, composé de 10 agents permanents, a notamment pour rôle l'instruction et le suivi des projets, la préparation et la mise en œuvre des décisions du comité de pilotage, les relations sectorielles avec les différents partenaires institutionnels, scientifiques, économiques et associatifs, et le suivi du FEM.

Le **secrétariat du FFEM** est rattaché à la **Direction de la Stratégie, des Partenariats et de la Communication de l'AFD**.

Le fonds bénéficie pour sa gestion de ses **services comptables, financiers et des ressources humaines** ainsi que de son réseau d'agences locales.

Le cofinancement du FFEM dans un projet

→ Les critères d'éligibilité au financement du FFEM

Pour être éligible, un projet doit :

- avoir un impact positif et significatif sur l'environnement mondial,
 - concourir au développement économique et social du pays d'intervention et des populations bénéficiaires,
 - être innovant et créer un effet démonstratif et reproductible,
 - présenter une pérennité sociale, institutionnelle, économique et environnementale après sa réalisation,
 - être mis en œuvre par un organisme efficace et compétent,
- être financé majoritairement par d'autres bailleurs de fonds (y compris locaux), le FFEM apportant un financement minoritaire (30%),
 - être cohérent avec les priorités de la politique française de coopération et de développement.

Ne sont pas éligibles :

- les programmes se limitant au renforcement de capacités et de recherche non liés à un projet de développement,
- les activités récurrentes et les coûts de fonctionnement d'institutions ou d'organismes.



Les pays éligibles sont tous les pays en développement éligibles à l'aide publique au développement au sens de l'OCDE, avec une priorité sur l'Afrique et à la Méditerranée.

Les collectivités et territoires d'outre mer français peuvent mobiliser des financements du FFEM à travers des projets régionaux.

La part bénéficiant aux collectivités et territoires d'outre mer est toutefois limitée à 25% du financement du FFEM.



La stratégie du FFEM dans le domaine de la biodiversité

Pendant les cinquante dernières années, l'humanité a transformé la biosphère comme jamais elle ne l'avait fait pendant l'histoire humaine, avec un prélèvement moyen actuel de 25 à 35% de la production nette totale des écosystèmes terrestres. Durant cette période, les consommations mondiales de poisson, de viande, de céréales et de bois ont été multipliées en moyenne par 2,44, soit une croissance un peu plus rapide que celle de la population mondiale, passée dans le même temps de 3 milliards à 6,9 milliards.

Au rythme actuel, deux tiers des espèces pourraient avoir disparu en 2100. Aussi, de nombreux experts décrivent la période actuelle comme la **6^{ème} crise d'extinction planétaire**.

- **La forêt disparaît** à un rythme de l'ordre de 0,5% par an, soit 9,8 millions d'hectares par an. Ceci représente plus d'un cinquième de la superficie de la France métropolitaine.
- **Les aires protégées** recouvrent actuellement 12,7 % des territoires émergés de la planète, soit 17 millions de kilomètres carrés et seulement 1,6% des mers et océans soit 6 millions de kilomètres carrés.

L'objectif est de concilier conservation de la diversité naturelle et culturelle et développement économique et social.

- En dépit des initiatives et des efforts internationaux, **un peu plus de 1% de l'océan seulement est aujourd'hui protégé**. On constate une perte globale de la biodiversité marine dû à l'expansion d'espèces aquatiques envahissantes, à la disparition des récifs coralliens et à la surexploitation des ressources halieutiques.

Le domaine de la **biodiversité** constitue historiquement le domaine **le plus important** du FFEM.



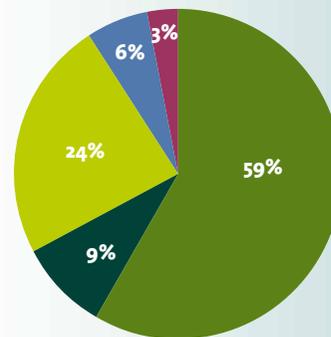


- Les zones humides couvrent moins d'1% de la surface du globe et abritent pourtant plus de 25% des vertébrés. Or, Les zones humides sont probablement le type d'écosystème le plus sévèrement affecté par la perte et la dégradation des écosystèmes et par la chute de la biodiversité.

Cette érosion de la biodiversité est due à une augmentation des pressions :

la dégradation des milieux naturels et le changement d'usage des sols, l'augmentation des pollutions chimiques et organiques, la surexploitation des ressources naturelles et l'introduction volontaire ou accidentelle d'espèces envahissantes

Répartition du portefeuille de projets Biodiversité par région



- Afrique subsaharienne
- Méditerranée
- Amérique latine et Caraïbes
- Asie - Pacifique
- Europe de l'Est

Entre 1994 et 2013, près de 50% des ressources du FFEM ont été affectées à la biodiversité,

avec un portefeuille de **126 projets** et un montant total d'**engagement de 136 M€.**





Développer des mécanismes de financements en faveur de la biodiversité

L'action du FFEM sur cette thématique s'inscrit dans le cadre des trois objectifs principaux de la convention sur la diversité biologique et notamment de la cible 20 des objectifs d'Aichi pour 2020, relative à la mobilisation de ressources financières.

Le FFEM accompagne des opérations de mise en oeuvre des mécanismes de financement de la conservation de la biodiversité en associant autant que possible des mécanismes économiques avec le renforcement des cadres réglementaires légaux.

Il s'agit de favoriser l'émergence de modes de financement durable des écosystèmes, **s'appuyant sur la valeur même de ses écosystèmes et impulsant des dynamiques vertueuses d'usage et de gestion.**

Les projets doivent rechercher un équilibre entre la consolidation des cadres réglementaires et l'innovation, par **la mise en place de mécanismes de financements innovants visant à mobiliser des moyens additionnels.**

→ En 2013 le FFEM a engagé **10,15 millions d'euros** sur le domaine de la biodiversité, soit près de **45% des financements engagés sur l'année**



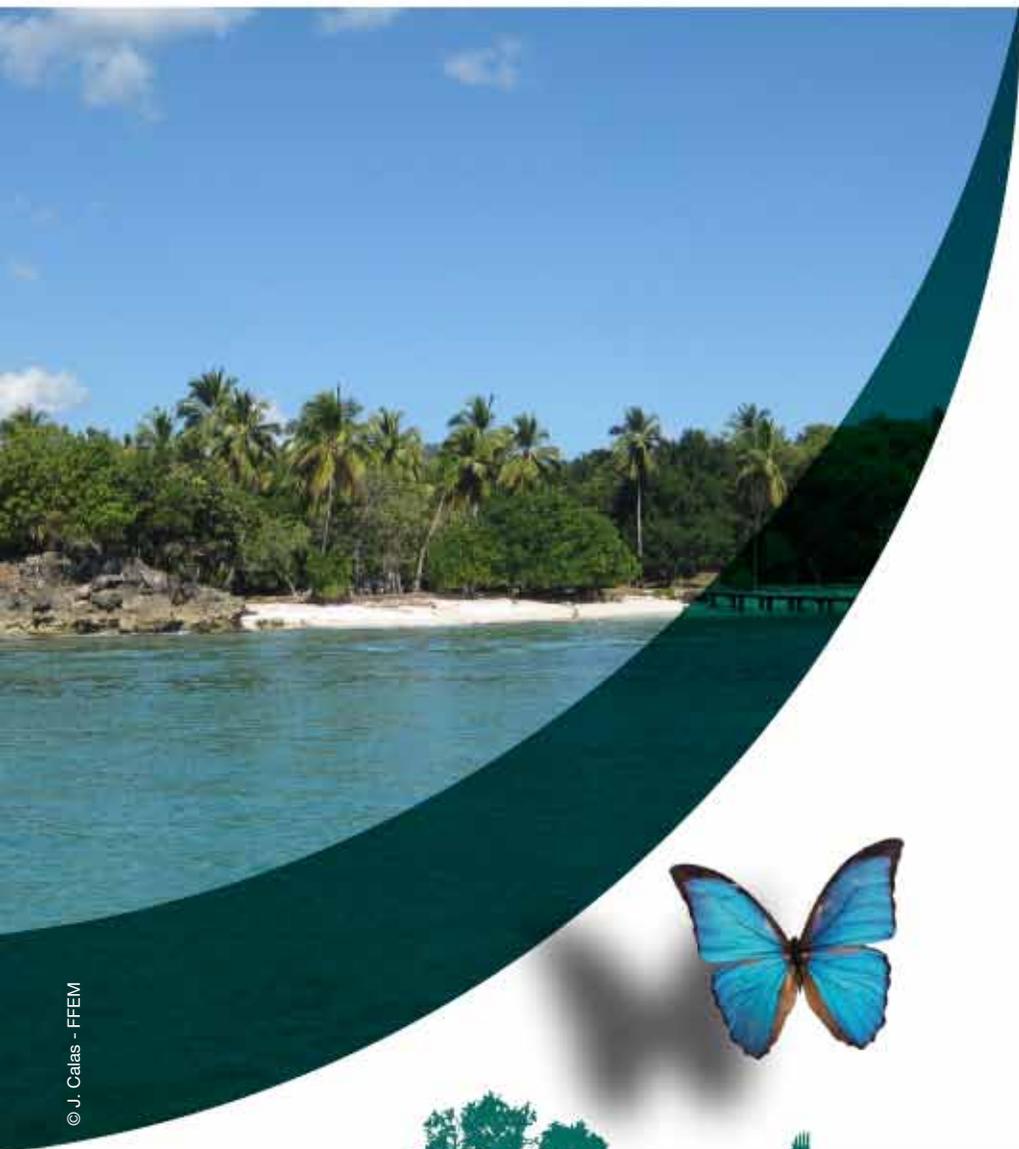
➔ Dans l'optique de promouvoir l'innovation,
le FFEM encourage les financements innovants :

- il favorise la mise en place de fonds fiduciaires de financement à long terme de la conservation, la mise au point de mécanismes de compensation de perte de biodiversité et de paiement pour services environnementaux
- il promeut les partenariats publics privés (cogestion d'aires protégées par exemple), les outils d'évaluation économique de la conservation et les approches de gestion des paysages et d'aménagement des territoires.

Le FFEM encourage

la réalisation de projets exemplaires, innovants et reproductibles. Il soutient depuis sa création des approches novatrices conciliant préservation des ressources naturelles et développement local. Ses interventions concernent aussi bien le milieu terrestre que le milieu marin.





Articuler la biodiversité
avec les autres domaines de l'environnement mondial

Le domaine de la biodiversité est intrinsèquement lié aux autres domaines de l'environnement mondial. Outre les services directement liés à la biodiversité, **les écosystèmes offrent des fonctions de régulation vitales.**

→ **Protéger** l'environnement marin mondial

Depuis 1994, date de sa première intervention en mer, **le FFEM a porté 20 projets marins pour un financement total de 25,7 millions d'euros.** Le FFEM intervient dans les mers et océans du monde entier, touchant près de 50 pays : la Méditerranée, le Pacifique, l'Océan indien et les Caraïbes.

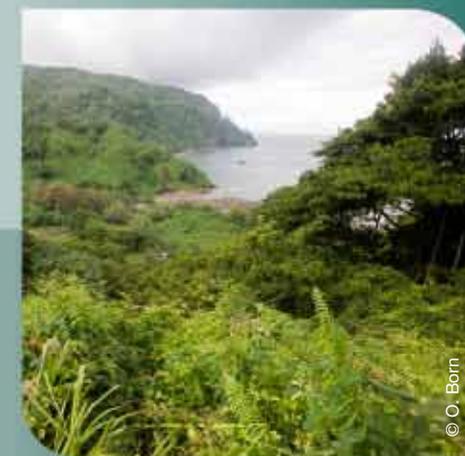
Le FFEM a permis la création ou le renforcement direct de près de 120 AMP, couvrant environ 20 000 km², sans compter l'appui à la création de l'une des plus grande AMP du monde (Phoenix Island).





→ **Le FFEM intervient prioritairement sur :**

- **Le développement de réseaux écologiques d'AMP**, en participant, à l'échelle d'un bassin océanique ou d'une écorégion à l'identification et/ou à l'évaluation des sites les plus remarquables et les plus représentatifs de la biodiversité régionale.
- Pour assurer une bonne gestion, les projets s'appuient sur la **recherche scientifique, les suivis écologiques et socio-économiques, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et favorisent le renforcement des capacités des gestionnaires.**
- **A travers la gestion intégrée des zones littorales et marines**, le FFEM appuie les institutions responsables de la gestion de l'interface terre/mer en vue d'améliorer la coordination des acteurs, l'efficacité des mesures de gestion et la qualité environnementale.
- **La création et la gestion des AMP**, avec l'appui au développement des cadres réglementaires, des institutions gestionnaires et des outils de gestion comme les plans de gestion, les plans d'affaire, et l'évaluation de la gestion pour réviser périodiquement les orientations.
- **Le développement d'activités alternatives génératrices de revenus** (AAGR), destinées à soutenir des activités économiques autour du territoire protégé et à proposer des alternatives aux acteurs défavorisés par la mise en place de l'AMP.
- **L'appui au développement et à la gestion durable de la pêche et la promotion des activités touristiques.**
- **L'identification de financements pérennes des aires marines protégées** au travers d'un partage des bénéfices tirés des activités économiques qui profitent de la protection, et au travers d'outils financiers dédiés comme les fonds fiduciaires



La stratégie

Diversifier le portefeuille
pour couvrir le champ des
besoins de protection dans le
domaine de l'environnement
marin mondial

Méso Amérique et Caraïbes (3,4 M€)

Honduras, Guatemala, Belize, Mexique
Organisation des Etats de la
Caraïbe Orientale : Ste Lucie,
Dominique, St Vincent, Grenadines,
St Kitts et Nevis, Antigua, Barbuda

- AMP et partage des avantages (Caraïbes)
- Appui aux AMP du récif mésoaméricain
- Fonds fiduciaire de protection du récif mésoaméricain (MAR FUND)

Pacifique Est (1,1 M€)

Costa Rica
• Protection de l'AMP de l'île du Coco

Pacifique sud (4 M€)

Samoa, Iles Cook, Iles Salomon,
Fidji, Micronésie, Papouasie NG, Marshall,
Kiribati, Vanuatu, Tonga, Tuvalu, Niue,
Phoenix, Wallis et Futuna,
Nouvelle Calédonie, Polynésie Française

- Protection des récifs coralliens (CRISP)
- Capture et élevage de larves de poissons (CRISP)
- Restauration des services écosystémiques (RESCCUE)

Afrique de l'ouest (3,2 M€)

Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Sierra Leone, Cap Vert

- Renforcement d'AMP
- Préservation des ressources halieutiques par les communautés de pêcheurs
- Fonds fiduciaire du Banc d'Arguin pour la biodiversité marine et côtière (BACOMAB)





Méditerranée (7,2 M€)

Turquie, Monténégro, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Albanie, Syrie, Liban, Palestine, Egypte, Libye, Tunisie, Algérie, Maroc

- Conservation de la biodiversité marine et côtière
- Développement du réseau des AMP
- Soutien au réseau des gestionnaires d'AMP (MedPAN)
- Renforcement des capacités des gestionnaires par l'échange d'expériences
- Projet pilote Petites Iles de la Méditerranée (PIM)
- Gestion écosystémique des pêches
- Gestion exemplaire de territoires littoraux, insulaires et marins

Océan indien (3,2 M€)

Seychelles, Maurice/Rodrigues, Madagascar, Comores, Réunion, Mayotte

- Appui au réseau des AMP et développement d'un réseau de gestionnaires (RAMP-COI)
- Gestion intégrée des zones côtières : partage d'expériences et sites d'application
- Contribution à l'évaluation et au suivi régional des ressources halieutiques et de l'impact des activités de pêche

Haute mer

- Connaissance et gouvernance des écosystèmes profonds (monts sous-marins, sources hydrothermales), au-delà des zones sous juridiction nationale.

Asie du sud-ouest (1 M€)

Thaïlande (côte d'Andaman)

- Réseau des AMP et tourisme durable

Afrique du sud-est (2,1 M€)

Afrique du Sud, Tanzanie, Mozambique

- Création du parc national de Quirimbas (Mozambique)
- Appui au Parc marin de la baie de Mnazy et de l'estuaire de la Ruvuma (Tanzanie)
- Zone marine du Parc national Addo Elephant (Afrique du Sud).



Préserver les ressources forestières

Les forêts remplissent des fonctions essentielles pour les écosystèmes. Elles recouvrent actuellement plus de 4 milliards d'hectares, correspondant à environ 30% des terres émergées, et contribuent au stockage de plus de 20% des émissions carboniques. **La déforestation a un impact considérable sur les émissions de gaz à effets de serre.**

Par ailleurs, la déforestation déstabilise le cycle de l'eau en accélérant les processus de ruissellement et accélère les mécanismes de dégradation des terres.

→ Le FFEM intervient prioritairement sur :

- **Les grands massifs forestiers de la planète**
Bassin du Congo et Amazone, où se concentrent les principaux enjeux tant en termes de biodiversité qu'en terme de climat. Sans négliger les autres massifs forestiers où les relations hommes/forêts relèvent d'un équilibre fragile.
- **Les aires protégées**
Le FFEM soutient la création, l'extension et/ou la gestion des espaces forestiers sous statut légal de protection. Le FFEM soutient par ailleurs la mise en place et le développement d'instruments juridiques et financiers visant à assurer la pérennité des systèmes de gestion des aires protégées.
- **L'exploitation forestière**
Le FFEM intervient en appui aux Etats ainsi qu'aux entreprises du secteur afin de garantir des modes d'exploitation des forêts compatibles avec la préservation de la biodiversité, le bien-être des populations locales et le maintien du stock carbone.



A l'échelle mondiale, la **déforestation** est passée de **16 millions** d'hectares par an dans les années 1990 à environ **13 millions** d'hectares par an la dernière décennie. (Source FAO)





→ Développer et renforcer la durabilité de l'agriculture

L'agriculture a pour défi de nourrir une population mondiale estimée à 9 milliards d'ici 2050 tout en répondant aux enjeux de la préservation des ressources naturelles et du changement climatique.

Les projets financés par le FFEM sur ce thème s'alignent sur un objectif commun, celui d'améliorer les pratiques agricoles pour développer et renforcer la durabilité de l'agriculture.

L'agriculture durable doit permettre de répondre au double enjeu de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.

Le FFEM concentre son financement sur des projets prenant en compte ce double enjeu.

A l'échelle des parcelles, des exploitations et des régions agricoles, l'amélioration de la biodiversité des systèmes de production doit permettre de relever ce défi d'une biodiversité à la fois préservée et valorisée.

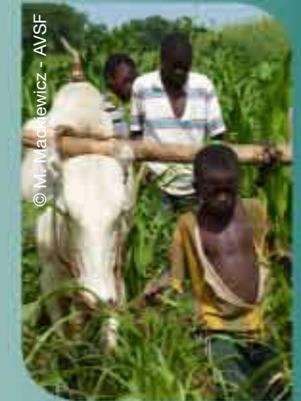
Le FFEM se concentre également sur des projets d'intensification durable des zones agricoles et de gestion spatiale et foncière permettant notamment de réduire la déforestation due à l'extension des zones agricoles, et donc l'impact sur la biodiversité.

→ Promouvoir un développement durable des territoires

Le FFEM, dans sa recherche d'approches novatrices ou exemplaires, a appuyé plusieurs projets de développement urbain visant à renforcer la résilience des villes face aux variations climatiques.

A travers les projets qu'il finance, le FFEM propose à la ville et à ses habitants une vision du développement urbain bâtie sur les principes du développement durable. Il prévoit une démarche de planification stratégique, avec des aménagements spécifiques tenant compte de la richesse du milieu naturel propre au site, ainsi que des actions de soutien aux activités économiques de proximité.

Il veille aussi à intégrer la vulnérabilité du territoire et à démontrer que l'aménagement urbain durable de l'écosystème est une source de richesse et un facteur de développement économique.



• Les produits forestiers non ligneux

Le FFEM contribue au développement contrôlé de filières telles que la chasse, les produits de cueillette ou les ressources génétiques, dans la perspective d'une valorisation durable des ressources naturelles au bénéfice des populations locales.

• Le bois énergie

Le bois est une énergie renouvelable et reste la principale source énergétique dans de nombreuses régions du monde.

• La lutte contre le dérèglement climatique

Le FFEM participe, à travers ses financements, au renforcement des capacités de stockage des émissions de gaz carbonique des forêts. De plus, le FFEM contribue à l'étude et à l'évaluation des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les écosystèmes forestiers.

Focus sur les actions du FFEM

L'action du FFEM consiste à évaluer les enjeux, hiérarchiser les priorités et à soutenir la réalisation dans les pays de projets pilotes.

Il appuie, à travers la réalisation d'études et de programmes, la **définition des politiques d'accompagnement**, leur mesure et la diffusion de l'expérience acquise.

Le FFEM met l'accent sur la **gestion durable des ressources naturelles** et la **mise en place de mécanismes de financements innovants** des aires protégées et des actions de conservation de la biodiversité.





© F. Ribes - BRU



© M. Mackiewicz - AVSF

Les actions visent à **impliquer les populations locales**, la société civile et le secteur privé dans la **protection de leur écosystèmes**, ou encore à créer des activités innovantes et génératrices de revenus basées sur la conservation de la biodiversité.

L'objectif est de **garantir aux populations des droits** sur les ressources génétiques et la sauvegarde des savoirs traditionnels et de contribuer à **une valorisation économique des produits issus de la biodiversité**.



© N. Hertkorn - AFD

Encourager la mise en place de financements innovants

Institution-membre porteuse : AFD

CONTRIBUTION AU CAPITAL DE LA FONDATION POUR LES AIRES PROTÉGÉES ET LA BIODIVERSITÉ DE MADAGASCAR

Contribution FFEM : 1 M€ - Juillet 2005

Coût total du projet : 24,6 M€

Bénéficiaire : Fondation pour les aires protégées et la biodiversité de Madagascar

Partenaires : AFD, BMZ/KfW, WWF, CI, Gouvernement malgache, FEM (GEF), Banque mondiale/IDA

La principale mission de cette fondation est de permettre le financement durable de la gestion des aires protégées existantes ainsi que la création de nouvelles aires protégées.

Dans ce but, le capital de la fondation est placé sur les marchés financiers de manière non spéculative de manière à produire un rendement stable et seuls les revenus de ces placements sont utilisés pour financer les aires protégées. L'apport de la fondation vise à compléter la couverture des coûts de gestion récurrents des aires protégées.

A la fin de l'année 2013, la fondation a déjà financé 17 unités de gestion d'aires protégées (chaque unité pouvant rassembler une à deux aires protégées) pour un montant de 5,3 millions de dollars malgré la crise financière internationale et malgré la crise politique malgache. A sa création, la fondation avait l'objectif ambitieux de rassembler un capital de 50 millions de dollars. Cet objectif de capitalisation de 50 millions de dollars a été atteint à la fin de l'année 2012. Aujourd'hui la fondation participe activement à diffuser son expérience au sein du Consortium Africain des fonds Environnementaux (CAFE) auprès des autres fondations en cours de création en Afrique, notamment francophone.



Institution-membre porteuse : AFD

CONTRIBUTION AU CAPITAL DU FONDS FIDUCIAIRE DU BANC D'ARGUIN ET DE LA BIODIVERSITÉ CÔTIÈRE ET MARINE (BACOMAB)

Contribution FFEM : 1,2 M€ - Octobre 2013

Coût total du projet : 17,2 M€

Bénéficiaire : Fonds fiduciaire du Banc d'Arguin et de la biodiversité côtière et marine

Partenaires : Fondation MAVA, KfW, AFD, Etat Mauritanien

Le projet contribue à mettre en place un outil de financement endogène, indépendant et pérenne, d'un service éco-systémique pour le renouvellement des ressources halieutiques. Le BACOMAB est un fonds de dotation dont les capitaux seront investis à perpétuité sur les marchés financiers internationaux « éthiques ou socialement responsables ». Seuls les intérêts sont utilisés pour financer des activités de gestion et de conservation de la biodiversité des sites bénéficiaires, ce qui garantit la pérennité de l'outil. L'Etat mauritanien a déjà versé une première contribution au BACOMAB tirés de l'accord de pêche conclu avec l'Union Européenne (UE).

Le financement de la protection de la biodiversité à partir d'accord de pêche constitue une « première » exemplaire pour l'Afrique et l'Union Européenne.

Ce projet permet à la France de concrétiser, en Mauritanie, ses engagements en faveur de la protection de l'environnement marin mondial, annoncés en octobre 2013 par le ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, à l'occasion du 3ème Congrès international des aires marines protégées.





Institution-membre porteuse : Ministère du Développement Durable

FONDS DE FINANCEMENT DURABLE DU RÉSEAU D'AIRES MARINES PROTÉGÉES DU RÉCIF MÉSO-AMÉRICAIN (MARFUND)

Contribution FFEM : 1 M€ - Novembre 2012

Coût total du projet : 21 M€

Bénéficiaire : MAR Fund

Partenaires : KfW, Overbrook-NOAA et autres bailleurs

Le Mesoamerican Reef Fund (MAR Fund) est une association privée sans but lucratif entre quatre pays (Belize, Guatemala, Honduras, et Mexique) dont l'objectif premier est de protéger l'écorégion du récif méso-américain renforçant la gestion des aires protégées marines et côtières. Sa mission consiste à inspirer des solutions novatrices et transnationales aux pressions régionales qui frappent le récif méso-américain en fournissant une assistance technique et financière de long terme.

MAR-Fund est un fonds de dotation dont les capitaux sont investis à perpétuité sur les marchés financiers internationaux et seuls les intérêts sont utilisés pour appuyer des petits projets portés par des organisations de la société civile et les communautés locales au profit des aires marines et côtières protégées.

L'originalité de MAR Fund réside dans sa capacité à soutenir la conservation d'un espace régional : l'écosystème du récif méso-américain qui s'étend le long des côtes de quatre pays riverains. Pour agir à cette échelle régionale, il fédère et opère au travers des fonds fiduciaires de conservation nationaux des quatre pays concernés, à savoir la fondation PACT au Belize, la fondation FCG au Guatemala, la Fundación Biosfera au Honduras et la fondation FMCN au Mexique.

Pour faire face aux défis de la dégradation du récif méso-américain, les quatre pays ont mis en place 63 aires marines et côtières protégées. Ces zones sont représentatives des divers écosystèmes (forêt côtière et mangroves, lagunes, herbiers marins, récifs de corail) et espèces prioritaires à protéger. Afin d'éviter le saupoudrage inefficace, MAR Fund a réalisé un exercice participatif de priorisation afin de sélectionner 14 aires protégées prioritaires sur lesquelles se concentrent les appuis de MAR Fund afin de sécuriser un réseau initial, fonctionnel et interconnecté, pour conserver l'efficacité globale des services environnementaux. Ces 14 AMP prioritaires couvrent 34% du réseau total des 63 AMP du récif méso-américain.



Institution-membre porteuse : AFD

APPUI AU FONDS D'INVESTISSEMENT VERDE VENTURES

Contribution FFEM : 0,99 M€ - Juillet 2009

Coût total du projet : 7,04 M€

Bénéficiaire : Conservation International

Partenaires : AFD, Starbucks Coffee Cie, CI, PME

Verde Ventures est un programme d'investissement géré par l'ONG Conservation International, qui octroie des fonds de crédit à des Petites et Moyennes Entreprises (PME) qui participent à la conservation de la biodiversité afin d'apporter des solutions économiques durables qui bénéficieront à la biodiversité locale pour les générations futures dans les points chauds de la biodiversité (Hotspots), les régions naturelles sauvages à biodiversité élevée et les zones marines d'importance globale.

Verde Ventures soutient des entreprises viables économiquement, contribuant à la protection de la biodiversité et à l'amélioration des conditions de vie des populations locales (objectif dit de « triple résultat »). Ce programme a été lancé en 2000 essentiellement en Amérique Latine. En partenariat avec l'AFD et grâce un prêt de 3,5 millions de dollars octroyé en décembre 2008, Verde Ventures a étendu son action en accordant une priorité particulière à l'Afrique. La subvention du FFEM permet à Verde Ventures d'octroyer aux PME des appuis d'assistance technique pour le développement de leur activité et au suivi de l'impact des investissements des PME sur la conservation de la biodiversité et le bien-être des populations.

Au 31 Mars 2014, plus de 23 Millions de dollars ont été investis dans des PME depuis le début de Verde Ventures avec un taux de remboursement de 92,5 %. Grâce aux investissements, plus de 914 000 ha ont directement été protégés par les projets des PME financées, 11,7 millions d'hectares ont également été indirectement impactés, et 287 espèces classées sur la liste rouge de l'UICN ont pu être protégées. Le chiffre d'affaires total généré par toutes les PME s'élève à plus de 202 Millions de dollars et a permis de lever plus de 4,7 Millions de dollars d'investissement privé additionnel. L'ensemble de ces PME ont fournis un emploi à plus de 59.000 personnes, permettant de faire vivre plus 245.000 individus en comptant leurs familles.





Contribuer à l'éradication de la pauvreté

Le FFEM articule depuis son origine les enjeux globaux ou mondiaux de préservation de la biodiversité et la recherche de solutions concrètes et pragmatiques de développement au niveau local. **Concilier la préservation des ressources naturelles** avec l'amélioration du niveau de vie des populations **en développant des activités génératrices de revenus est un axe prioritaire.**

Institution-membre porteuse : Ministère des Finances

PROGRAMME D'APPUI AU FONDS LIVELIHOODS

Contribution FFEM : 1,2 M€ - Novembre 2007

Coût total du projet : 30 M€

Bénéficiaire : Livelihoods Venture

Partenaires : Danone, Crédit Agricole, Hermès, Schneider Electric, La Poste, Voyageurs du Monde et CDC Climat

Livelihoods Fund est une initiative innovante d'investisseurs privés et institutionnels permettant à des organisations locales qui n'ont pas accès à l'investissement de restaurer leur écosystème.

Le Fonds investit principalement dans la restauration d'écosystèmes naturels par la plantation de forêts et la restauration des sols, dans différents contextes en termes d'écosystèmes, de modèle d'exploitation agricole, de type de ressources naturelles ou de mode de gouvernance du foncier. Il vise aussi à diffuser des équipements efficaces d'énergie domestique en milieu rural afin de freiner la déforestation et la dégradation des forêts.

L'objectif du Fonds est ainsi de contribuer à la préservation de la biodiversité et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, grâce à la mobilisation des revenus de la finance carbone qui contribueront au financement des investissements et de l'accompagnement nécessaire à la restauration des écosystèmes.

Le FFEM s'attache autant que possible à identifier des **projets assurant un effet de levier qualifiable** en matière de mobilisation de financements privés additionnels pour la **valorisation et la conservation de la biodiversité.**



Appuyer le développement local

Institution-membre porteuse : Ministère des Affaires étrangères

APPUI À LA GESTION INTÉGRÉE DES AIRES PROTÉGÉES DE LA RÉGION CARAÏBE DU GUATEMALA (2004-2009)

Contribution FFEM : 0,8 M€ - 2004 / Coût total du projet : 2,03 M€
Bénéficiaire : Fondation pour l'écodéveloppement et la conservation (FUNDAECO)

Institution-membre porteuse : Ministère du Développement Durable

DURABILITÉ DES MÉCANISMES DE COGESTION ET DE CONSERVATION COMMUNAUTAIRE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE SYSTÈME GUATÉMALTÈQUE D'AIRES PROTÉGÉES (2012-2015).

Contribution FFEM : 1,5 M€ - 2011 / Coût total du projet : 3,57 M€
Bénéficiaire : Fondation pour l'écodéveloppement et la conservation (FUNDAECO)

Guatemala, le déploiement d'une expérience pilote après 10 ans

Un premier pas...

- De 2004 à 2009, le FFEM initie un projet pilote avec l'ONG Fundaeco de cogestion des aires protégées avec les communautés indiennes

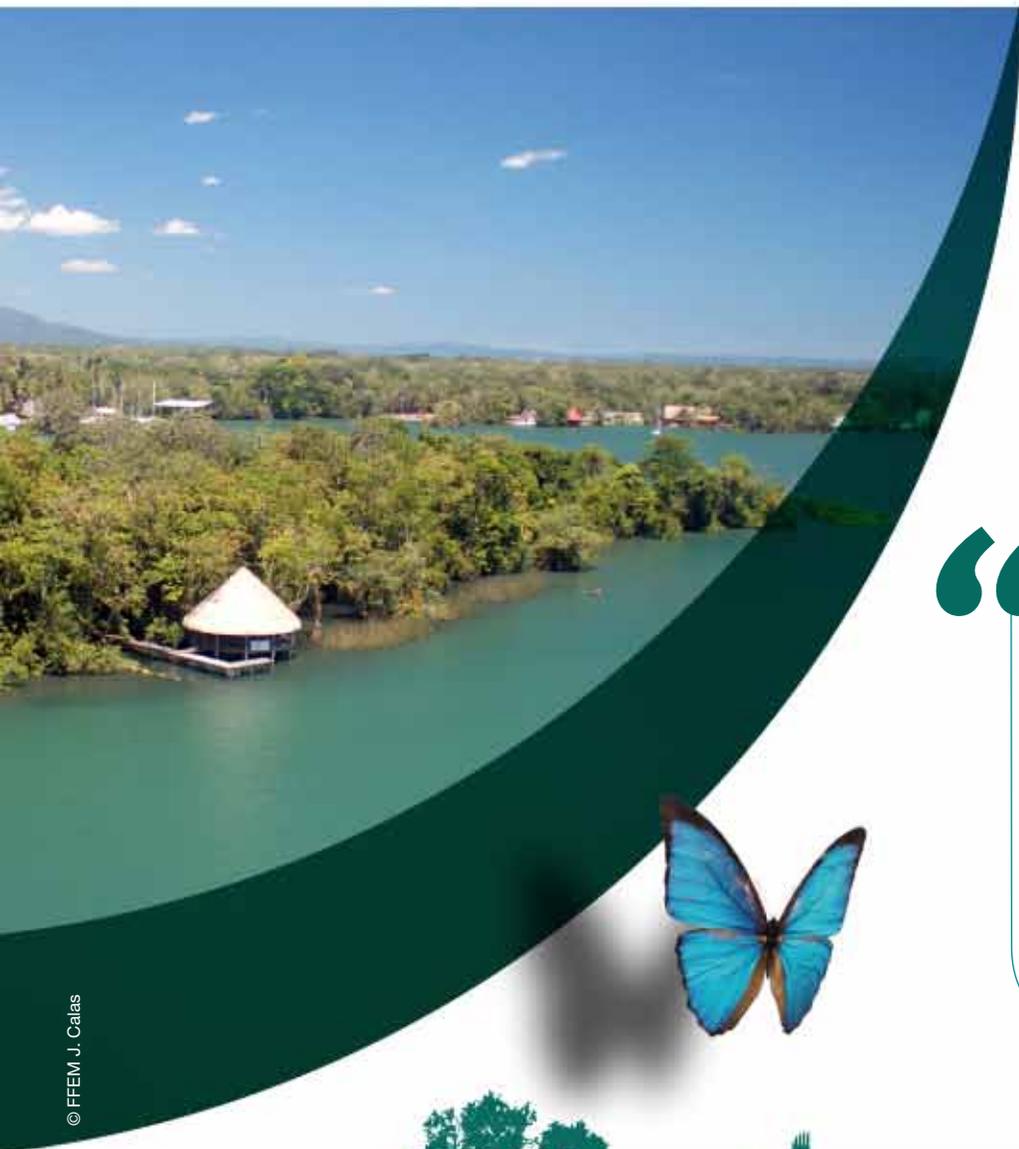
...un changement d'échelle...

- De 2012 à 2015, le FFEM finance un nouveau projet visant la réplication du modèle sur plusieurs régions du Guatemala, avec une approche plus globale (financement innovant de la protection de la biodiversité, santé reproductive et intégration «biodiversité et patrimoine culturel Maya»)

et qui s'ouvre à de nouveaux partenariats

- Mi-novembre 2013, le fonds Livelihoods décide d'apporter un financement de 2,4 M€ pour engager les communautés structurées grâce au précédent appui du FFEM dans un vaste programme de plantations agroforestières





- Entre 2004 et 2009, le FFEM a financé **un premier projet pilote avec FUNDAECO** qui a permis de passer d'un système d'aires protégées excluant les communautés indiennes à un **système de cogestion des sites avec les communautés locales**. Ce projet pilote a fait l'objet d'une évaluation externe indépendante qui a pu mesurer les impacts économiques majeurs du projet grâce au système de suivi des revenus des ménages mis en place :

l'un des principaux résultats du précédent projet pilote a été de fournir des Activités Génératrices de Revenus à plus de 33 % populations périphériques des aires protégées (représentant plus de 10 000 personnes) avec une augmentation moyenne des revenus de 52% pendant 10 ans, ce qui constitue de l'avis même des évaluateurs : « un résultat remarquable, voire exceptionnel ».

L'évaluation externe d'octobre 2010 de ce projet pilote soutenu par le FFEM a conclu :

“

Dans son ensemble, le projet constitue une réussite et fera date à l'échelle du Couloir Biologique Mésoaméricain, car il a permis d'amorcer une évolution majeure dans les relations entre les aires protégées et les communautés riveraines. Le processus de légalisation des terres, la mise en place de mécanismes effectifs de cogestion et la diffusion à large échelle de mécanismes de paiement pour services environnementaux sont les trois piliers de ce projet, qui a contribué à sceller une véritable alliance entre la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles et le développement local.

”





qui change d'échelle

- Le projet 2012-2015 « **Durabilité des Mécanismes de Cogestion et de Conservation Communautaire de la Biodiversité dans le Système Guatémaltèque d'Aires Protégées** » avec FUNDAECO est innovant puisqu'il articule :

- la **cogestion effective d'aires protégées** avec les populations amérindiennes locales (dans un pays encore en proie à la guerre civile dans les années 90),
- le développement de **mécanismes de financements innovants de conservation de la biodiversité et de développement local des populations périphériques des aires protégées**,
- la mise en place de modèles **d'aires protégées articulant patrimoine naturel et culturel** (sites archéologiques Maya du Parc National de Mirador) et pour la première fois un volet d'**appui à l'éducation et la santé reproductive**.

qui s'ouvre à de nouveaux partenariats

- Gage de la solidité des résultats acquis et des dynamiques de développement créées, en mi-novembre 2013 le fonds Livelihoods a décidé de financer l'ONG Fundaeco pour mener un vaste programme de plantations agroforestières sur l'un des sites d'aires protégées précédemment soutenu par le FFEM (la réserve de Cerro San Gil).

Le Fonds Livelihoods, fonds d'investissement créé par de grandes entreprises françaises et européennes (dont Danone, Crédit Agricole, Hermès, Schneider Electric, La Poste, Voyageurs du Monde et CDC Climat), a procédé ainsi au lancement d'un projet majeur de restauration d'écosystèmes naturels créateur d'activité économique pour les communautés locales en présence du ministre de l'Agriculture M. Elmer López Rodríguez.

Le projet consiste en un programme de plantation de plus de 3 millions d'arbres forestiers, fruitiers et de systèmes agroforestiers sur une superficie de 4000 ha dans la région de biodiversité de Cerro San Gil dans le département d'Izabal à l'est du Guatemala. Les activités de reforestation seront exécutées par 20 communautés locales soit plus de 500 familles.

Les objectifs du projet sont de garantir la sécurité alimentaire de ces communautés locales par la génération de revenus économiques issues de la commercialisation des productions agricoles, tout en préservant les écosystèmes vulnérables environnants. Prévu sur une durée de 20 ans, le projet représente un investissement du fonds Livelihoods de 2,4 millions d'euros.

Le programme sur 20 ans devrait permettre la captation de 1,8 million de tonnes de carbone, dont les crédits associés représentent la rémunération des actionnaires du fonds Livelihoods.



© A. Girmaud - AFD



© J. Calas - FFEM



© C. Le Tourneur d'Ison - AFD

Renforcer les capacités de la société civile

Les organisations de la société civile sont considérées aujourd'hui comme des acteurs essentiels de la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité.

Leur engagement dans les processus de développement et notamment dans la **protection des ressources naturelles** est réaffirmé par toutes les conventions internationales et politiques nationales.

Elles portent, au même titre que les structures étatiques, les aspirations et les attentes des communautés locales.

Pour se donner les moyens de se positionner comme exécutant des politiques publiques, les organisations de la société civile des pays du Sud doivent valoriser leurs compétences. Il est essentiel qu'elles se professionnalisent, affirment leur valeur ajoutée et développent leurs compétences sur les thématiques émergentes pour mettre en oeuvre les politiques de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques.

Cela suppose qu'elles démontrent leur capacité technique à réaliser des projets concrets sur le terrain, à assurer un suivi-évaluation de leurs résultats, à garantir la transparence de gestion des ressources et la bonne gouvernance de leurs structures.



Institutions porteuses : Ministère du Développement Durable, Ministère des affaires étrangères

RENFORCER LA SOCIÉTÉ CIVILE AFRICAINE SUR LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

4^e phase du programme de petites initiatives

Contribution FFEM : 2,5 M€ (42%) - Juillet 2013

Coût total du projet : 5,15 M€

Bénéficiaire : UICN – CF et UICN-PACO

Depuis 2006, le FFEM appuie la société civile africaine avec le programme de petites initiatives (PPI) pour contribuer à la protection de la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique par la mise en oeuvre de projets concrets de terrain, il renforce la société civile africaine sur les questions environnementales dans des pays où elle est historiquement peu active sur ces sujets.

La 4^e phase du PPI financée sur la période 2013-2016 a pour objectif de renforcer les capacités des ONG nationales dans 7 pays prioritaires d'Afrique de l'Ouest et centrale en aidant à la formulation des projets, et en assurant un suivi-conseil rapproché de leur mise en oeuvre. Il s'agit également de constituer un réseau d'experts nationaux compétents et d'animer des échanges entre les ONG autour du bilan de leurs actions et autour des politiques publiques, au plan national et régional.

Les projets sélectionnés sont gérés par les ONG et/ou les collectivités locales sur une durée de 2 ans. Il est prévu de financer 35 projets tout en favorisant les projets venant des 7 pays prioritaires mais sans quota numérique prédéfini.

Nombre de projets financés ou en cours

Phase 1 56 projets financés entre 2005 et 2009

Phase 2 47 projets pour un montant de 1,7 M€

Phase 3 47 projets sélectionnés



Institutions porteuses : Ministère du Développement Durable, Ministère des affaires étrangères

RENFORCEMENT DE JEUNES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC) DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT EN AFRIQUE DU NORD (PPI-OSCAN)

Contribution FFEM : 1 M€ (42%) - Novembre 2013

Coût total du projet : 2,4 M€

Bénéficiaire : Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN (UICN-Med)

Partenaire: fondation MAVA

La Méditerranée abrite d'importantes richesses en termes de biodiversité et de ressources naturelles. Dans quatre pays d'Afrique du Nord (Algérie, Lybie, Maroc et Tunisie), celles-ci sont menacées par l'intensification du tourisme et la croissance démographique, qui entraînent une surexploitation des ressources naturelles et une pression accrue sur les écosystèmes, à laquelle s'ajoutent les effets du changement climatique.

Le programme PPI-OSCAN, qui s'inspire du Programme de Petites Initiatives financé en Afrique sub-saharienne, vise à renforcer la capacité technique, administrative et financière des OSC émergentes de ces quatre pays d'Afrique du Nord à travers des actions de formations et un accompagnement à la mise en oeuvre de petits projets.

A court terme, des initiatives concrètes de terrain seront développées. A plus long terme, l'objectif est de contribuer à la mise en oeuvre de stratégies et de plan d'actions nationaux de conservation et valorisation de la biodiversité, de gestion durable des ressources naturelles.

Le PPI-OSCAN soutiendra des projets de terrain en accord avec cet objectif à long terme, en finançant environ 40 petits projets portés par des jeunes OSC des quatre pays bénéficiaires. De plus, ce programme favorisera la mise en réseau des OSC et leur participation dans les espaces de dialogue avec les gouvernements pour enfin capitaliser et diffuser les expériences aux échelles nationales et régionales.



© A. Al. Sarron - UICN



© A. Al. Sarron - UICN



© O. Born

Mobiliser des financements pour des actions directes en faveur de la biodiversité

Institution porteuse : Ministère du Développement Durable

ANTILOPES SAHÉLO-SAHARIENNES

Contribution FFEM : 1,4 M€ - Mars 2002

Coût total du projet : 15,6 M€

Bénéficiaire : Convention de Bonn sur les espèces migratrices (CMS)

Partenaires : Union Européenne, Sahara Conservation Fund, Noé Conservation.

Le projet s'intègre dans une démarche globale de la Convention pour les Espèces Migratrice (CMS) qui prend la forme d'un Plan d'Action régional pour la conservation et la restauration des antilopes sahélo-sahariennes adopté par les quatorze Etats de l'aire de répartition des antilopes sahélo-sahariennes à Djerba (Tunisie) en février 1998.

A la suite du projet régional d'appui à la connaissance des populations d'antilopes et d'identification de sites prioritaires de gestion, le Niger a pris la décision le 6 mars 2012 de **créer la plus grande aire protégée du continent Africain : la Réserve Naturelle et Culturelle Nationale de Termit et du Tin Toumma** (100 000 km², plus de 14% du territoire nigérien).

Cela représente un grand pas pour la **sauvegarde des espèces emblématiques du Sahara**.

Le FFEM a eu un rôle précurseur, puisqu'il a financé la mise en place des premières activités et études scientifiques dans la région de Termit.

La Réserve de Termit et du Tin Toumma repose d'ailleurs sur une participation active des populations locales, soit l'un des piliers du premier projet financé par le FFEM.



© O. Born





Institution porteuse : Ministère du Développement Durable

DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME NATIONAL DES AIRES PROTÉGÉES URUGUAYEN (SNAP)

Contribution FFEM : 1 M€ - Avril 2014

Coût total du projet : 8,8 M€

Bénéficiaire : République orientale de l'Uruguay

Partenaires : MVOTMA, FEM, Coopération espagnole (AECI), PNUD, autres

Un premier projet, exécuté entre 2007 et 2013 par le gouvernement de l'Uruguay, en partenariat avec la coopération française et espagnole, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le PNUD, a contribué à la conception et à la mise en œuvre initiale du Système National des Aires Protégées en Uruguay.

Il a permis de mettre en place dix aires protégées représentatives de la biodiversité nationale et créer deux parcs, le parc Laguna de Rocha et le parc Quebradas del Norte, selon un modèle français de parc naturel régional adapté à l'Uruguay.

Ce nouveau projet participe à la mise en place d'un réseau d'aires protégées devant couvrir à terme 300 000 hectares.

Il contribue au développement économique et social de l'Uruguay, à travers le soutien aux productions rurales locales (élevage, pêche...) et le soutien au développement d'un tourisme rural. Le projet catalyse des modes d'aménagement du territoire conciliant environnement et développement local au-delà du périmètre des aires protégées à l'échelle des municipalités et des intendances (équivalent d'une préfecture).

L'appui du FFEM a permis de mobiliser la Fédération des Parcs Naturels Régionaux (PNR) français et le réseau des PNR, en particulier sur deux sites pilotes : Quebradas del Norte et Laguna de Rocha.



© G. Rieub - Laguna de Rocha



© G. Scariatto - GEF



Pour tout renseignement, contactez :

→ A L'ÉTRANGER

- Ambassade de France
- Service de coopération et d'action culturelle
- Réseau des agences de l'Agence Française de Développement

→ EN FRANCE

Institutions publiques membres du FFEM

■ **Ministère des Finances et des Comptes Publics**

Direction Générale du Trésor
139, rue de Bercy - 75572 Paris cedex 12
<http://www.economie.gouv.fr/>

■ **Ministère des Affaires étrangères et du Développement international**

Direction générale de la Mondialisation,
du Développement et des Partenariats
Sous-direction du Climat et de l'Environnement
27, rue de la Convention - CS 91533
75732 Paris cedex 15
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>

■ **Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie**

Direction des Affaires européennes et
internationales
Tour Pascal A - 92055 La Défense CEDEX
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

■ **Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

Direction générale pour la recherche et l'innovation
1, rue Descartes - 75005 Paris
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

■ **Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Sous-direction des Echanges internationaux
3, rue Barbet-de-Jouy - 75349 Paris 07 SP
<http://agriculture.gouv.fr/>

■ **Agence Française de Développement**

5, rue Roland Barthes
75598 Paris cedex 12
<http://www.afd.fr>

Secrétariat du FFEM / AFD

5, rue Roland Barthes
75598 Paris cedex 12
Tel : + 33 (0) 1 53 44 42 42
Fax : + 33 (0) 1 53 44 32 48
www.ffem.fr
Contact : ffem@afd.fr

